



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

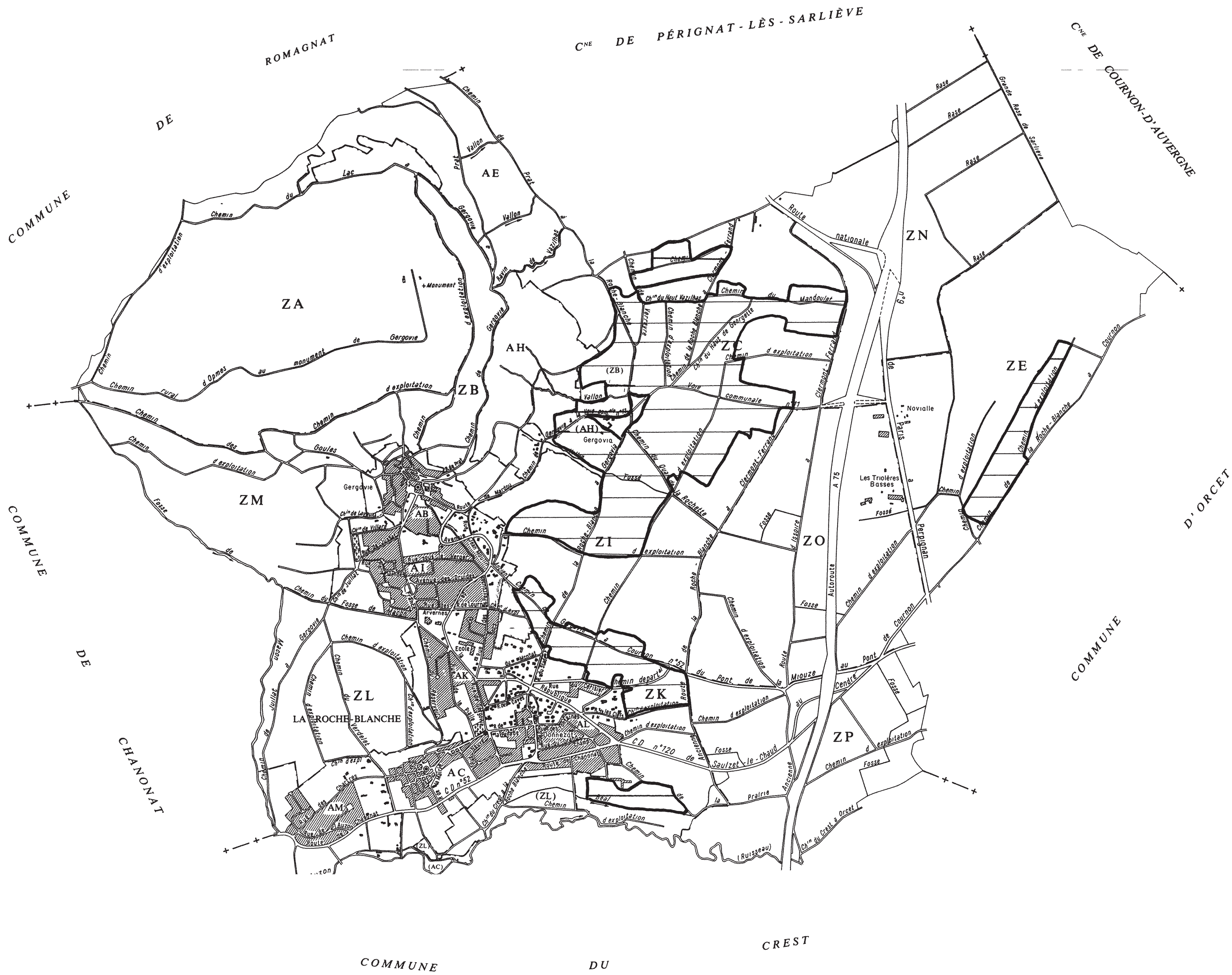
5.4.6 Périmètre AOC

Prescription du PLUi : 25 janvier 2018

Arrêt du PLUi : 31 août 2023

Approbation du PLUi :





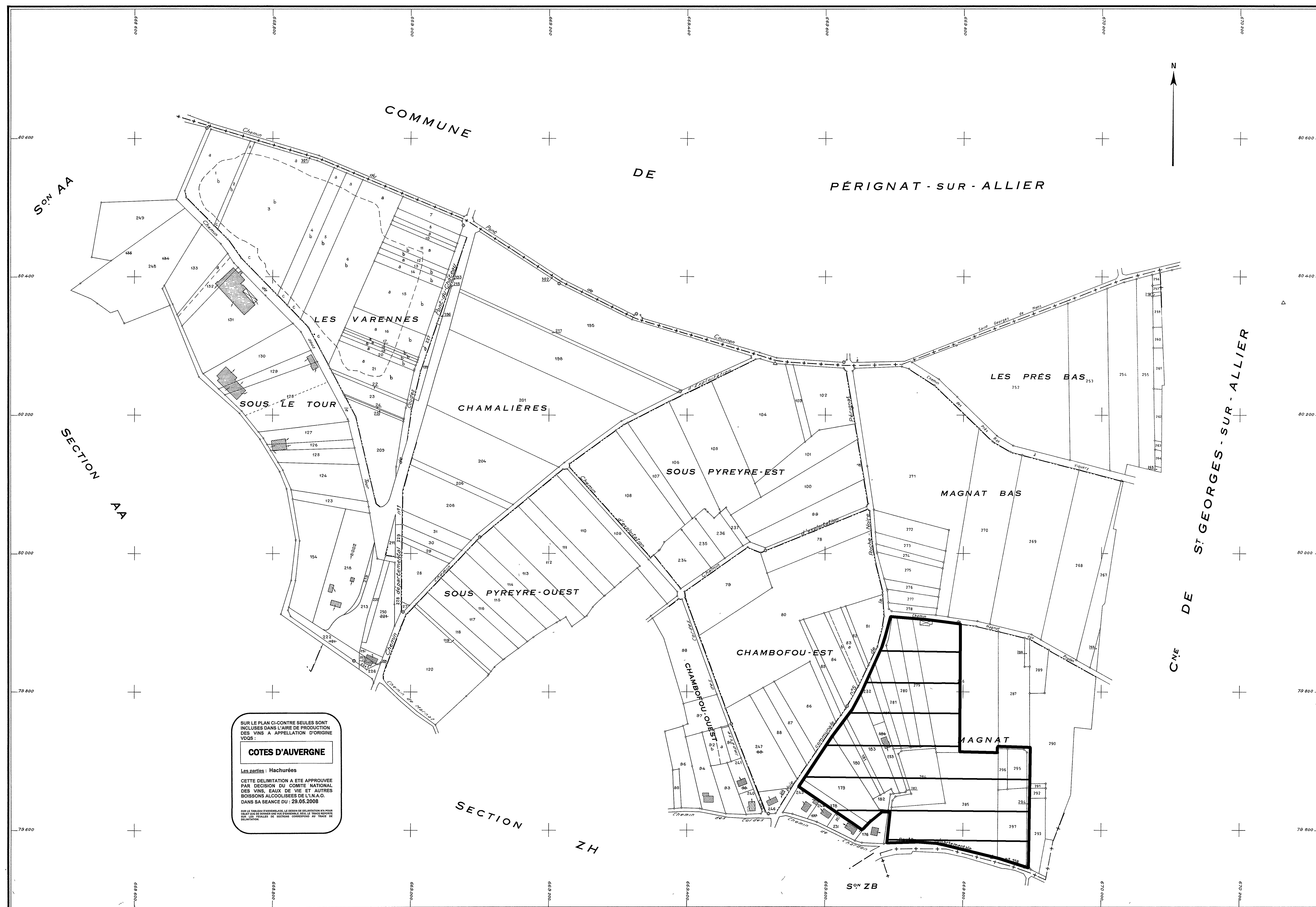
SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRES DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE V.D.O.S.

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Hachurées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE PAR DECISION DU COMITE NATIONAL DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES BOISSONS ALCOOLISEES DE L'IN.A.O. DANS SA SEANCE DU : 28.05.2008

Sur le plan ci-contre, le dessin de délimitation est noir. Les parties de délimitation sont hachurées. Les parties de délimitation sont hachurées. Les parties de délimitation sont hachurées.



Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1 / 2000

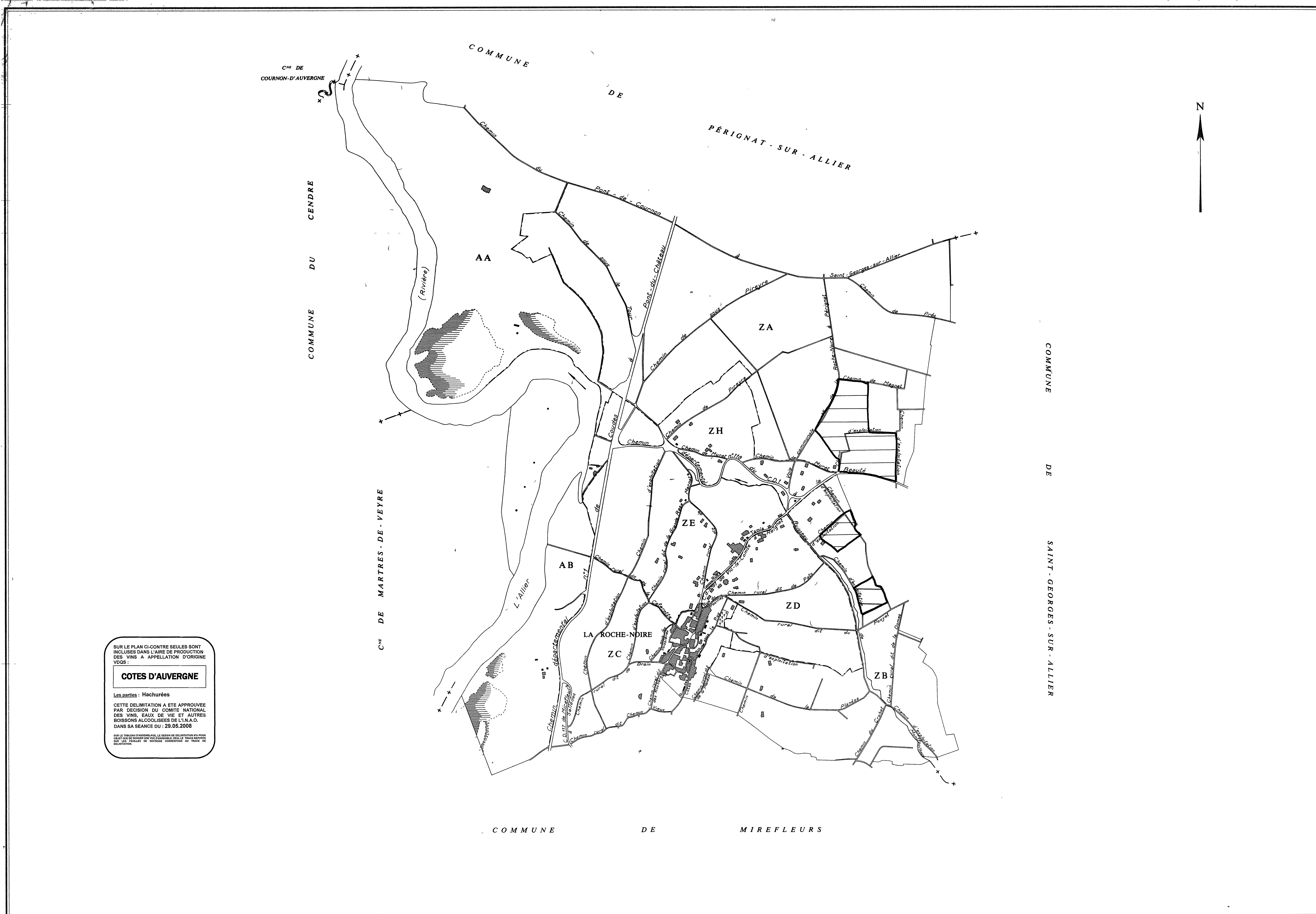
Tirage n°
CENT
au plus
à la date du **13 JAN. 2003**

Feuille remembrée pour 1964

Edition à jour pour 1983

63 0 306 LA ROCHE-NOIRE ZA

Accusé de réception en préfecture
063-200066177-20230904-DE-23-100-PJ7-DE
Date de transmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023



SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE VDQS :

Les parties : Hachurées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE
PAR DECISION DU COMITE NATIONAL
DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES
BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O.
DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

sur le tableau d'assemblage, le dessin de délimitation n'a pour objet que de donner une vue d'ensemble. Seul le trace reporté sur les feuilles de sections correspond au trace de

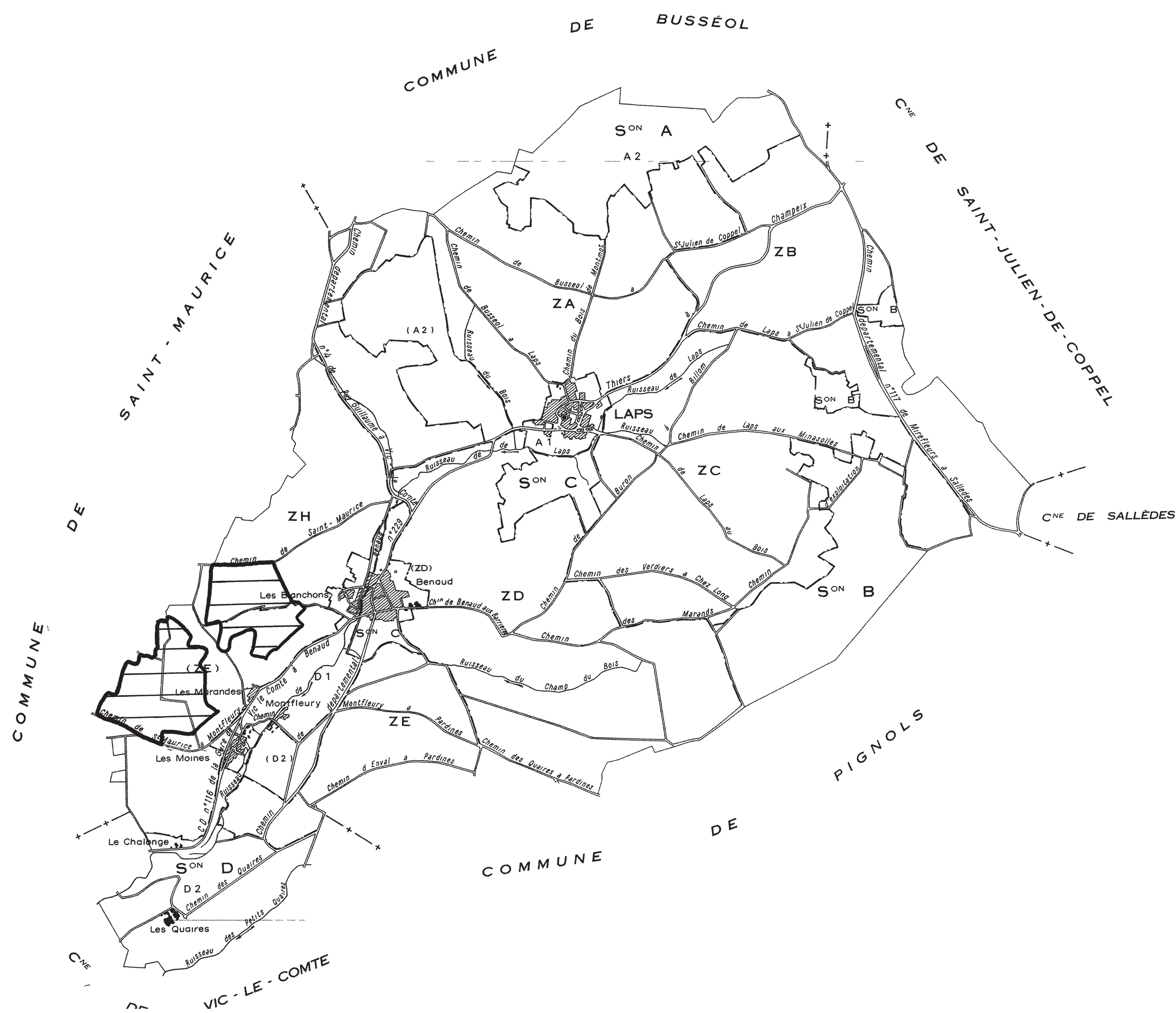
Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1 / 5000

Cadastre (refait pour 1964
Remaniement partiel pour 1986
63 0 306 LA ROCHE-NOIRE T.A.

Accusé de réception en préfecture
063-200066177-20230904-DE-23-100-PJT-DE
Date de transmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023



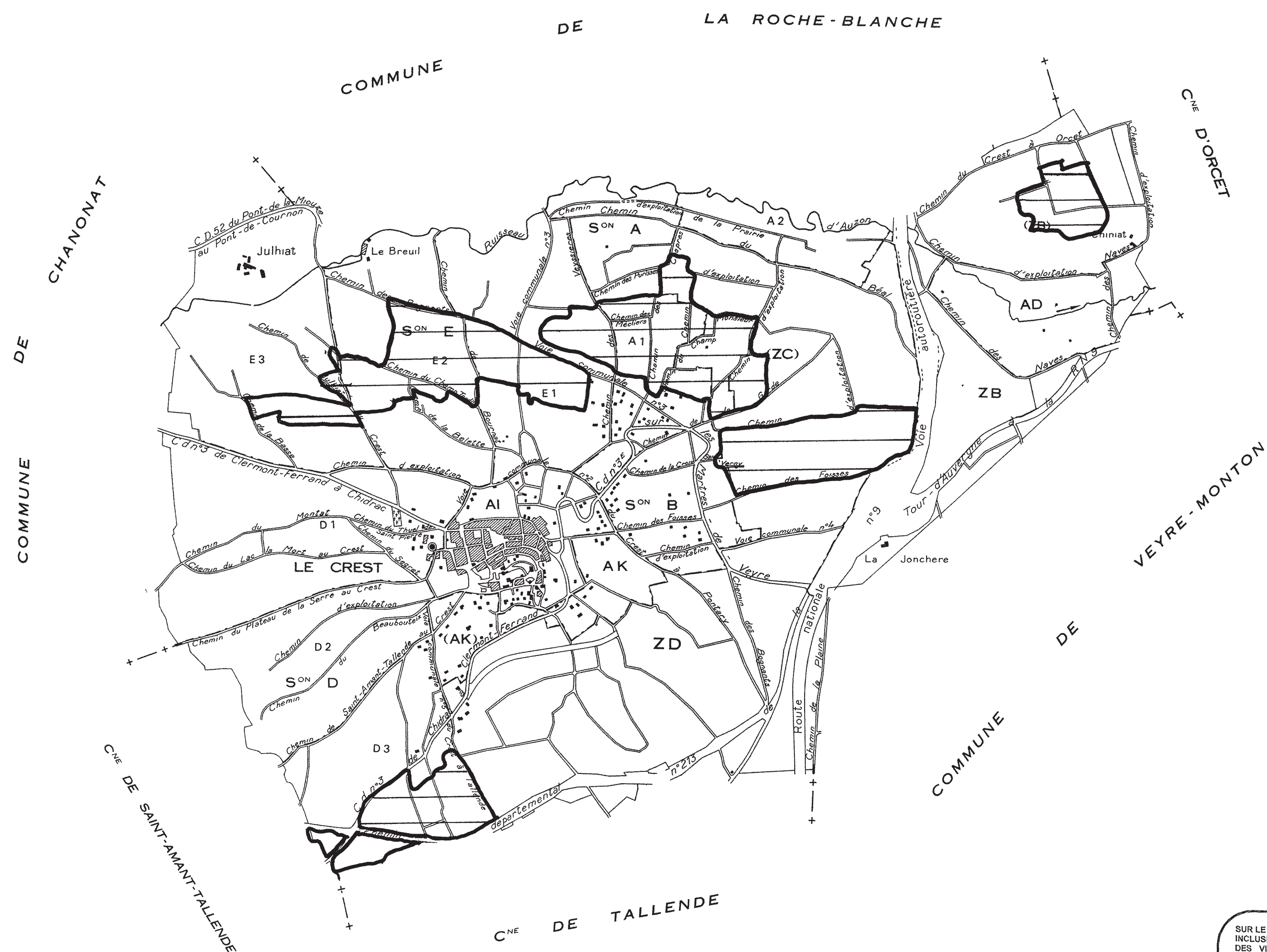
L A P S
(P U Y - D E - D Ô M E)

T A B L E A U D ' A S S E M B L A G E

à l'échelle de 1 / 10.000

Cadastre révisé pour 1935

Edition à jour pour 1984



COTES D'AUVERGNE

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE
PAR DECISION DU COMITE NATIONAL
DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES
BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O.
DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

LE CREST
(PUY-DE-DÔME)

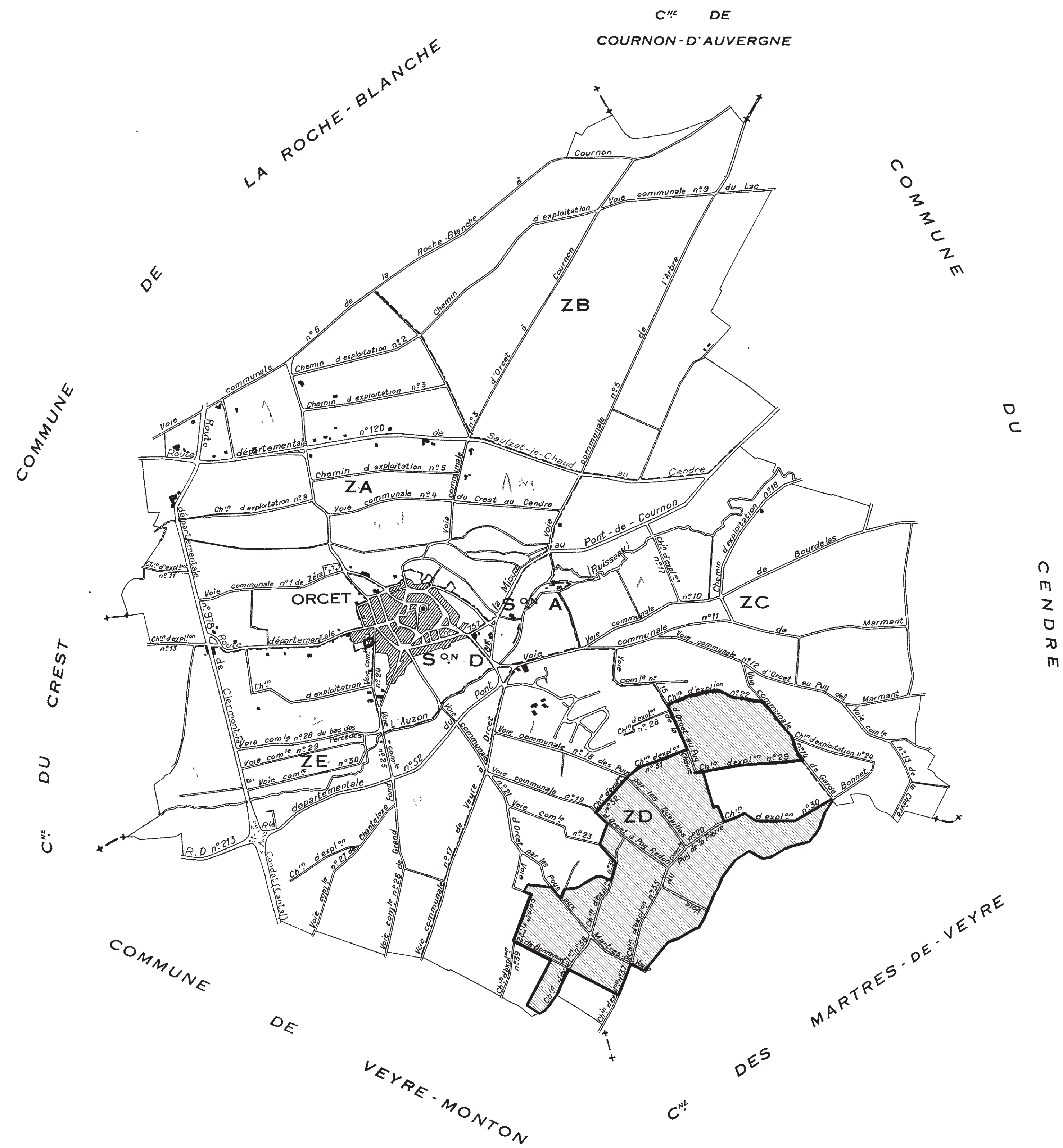
à l'échelle de 1 / 10.000

à l'échelle de 1 / 10.000

Cadastre révisé pour 1963

Edition à jour pour 1985

63 0 126 LE CREST T.A.



SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE VDQS :

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Grisées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE PAR DECISION DU COMITE NATIONAL DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O. DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

PAR LE TABLEAU D'ASSEMBLAGE, LE DROIT DE DELIMITATION NE POURRA ETRE EXERCISE QUE DANS UNE VUE D'ENSEMBLE, SUR LE TOUT DESSEIN, SUR LES FICHIERS DE SECTIONS CORRESPONDANT AU TITRE DE DELIMITATION.

ORCET
(PUY - DE - DÔME)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

à l'échelle de 1 / 10.000

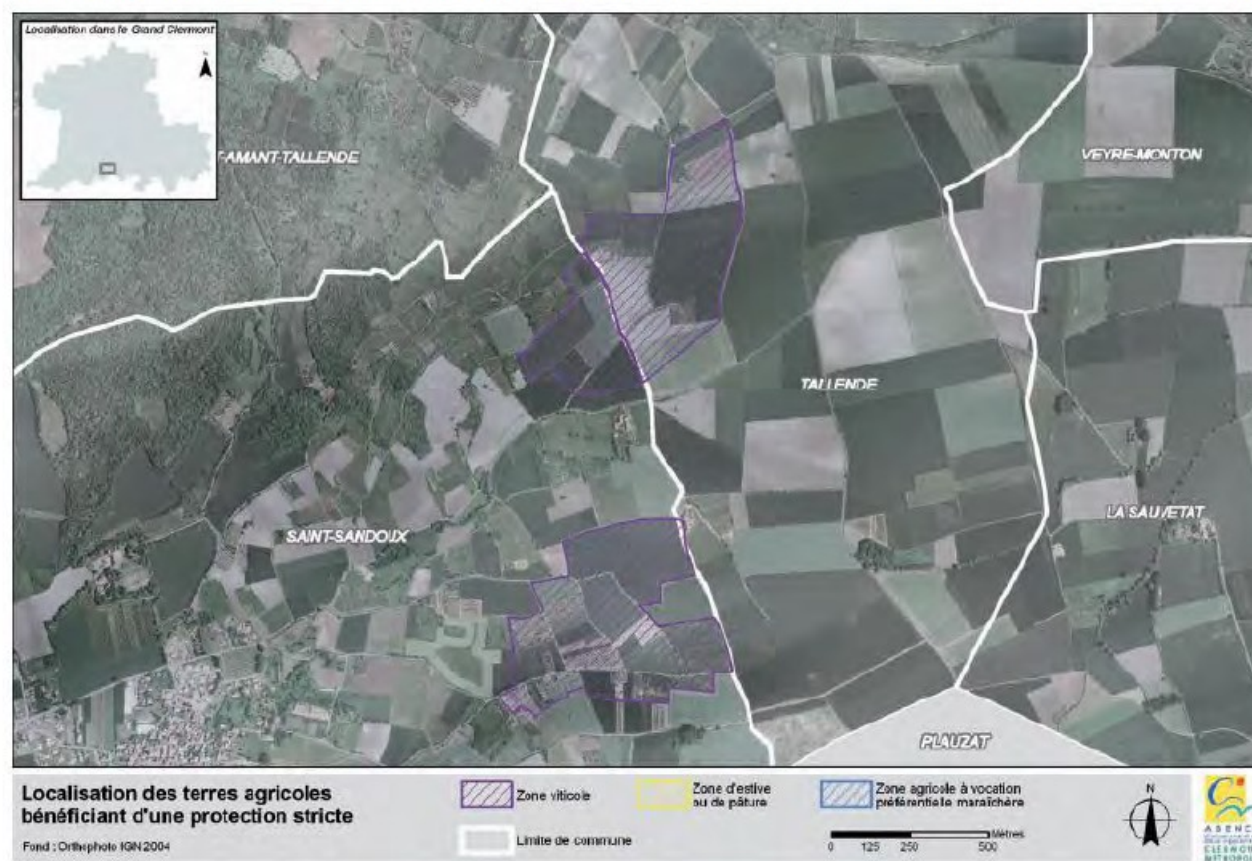
Cadastre révisé pour 1934

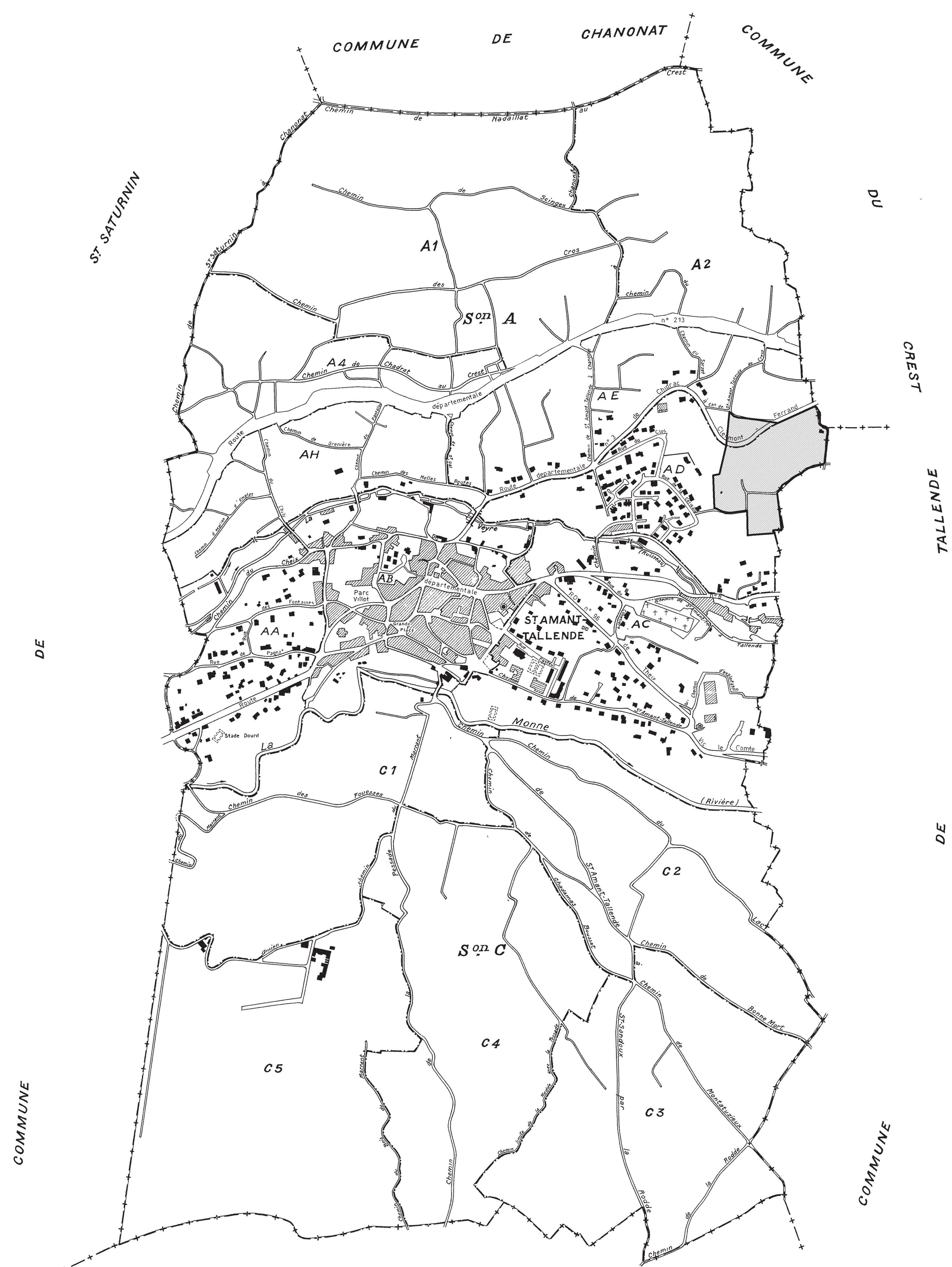
1980 - 3^e édition

Tirage n°
CERTIFIÉ CONFORME
au plan minute de conservation
à la date du 27 NOV. 2001

63 0 262 ORCET T.A.

Le SCoT du Grand Clermont protège strictement sur la commune de Saint Sandoux, les terrains délimités en AOC « Côtes d'Auvergne ».





SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE V.D.Q.S. :

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Griséées

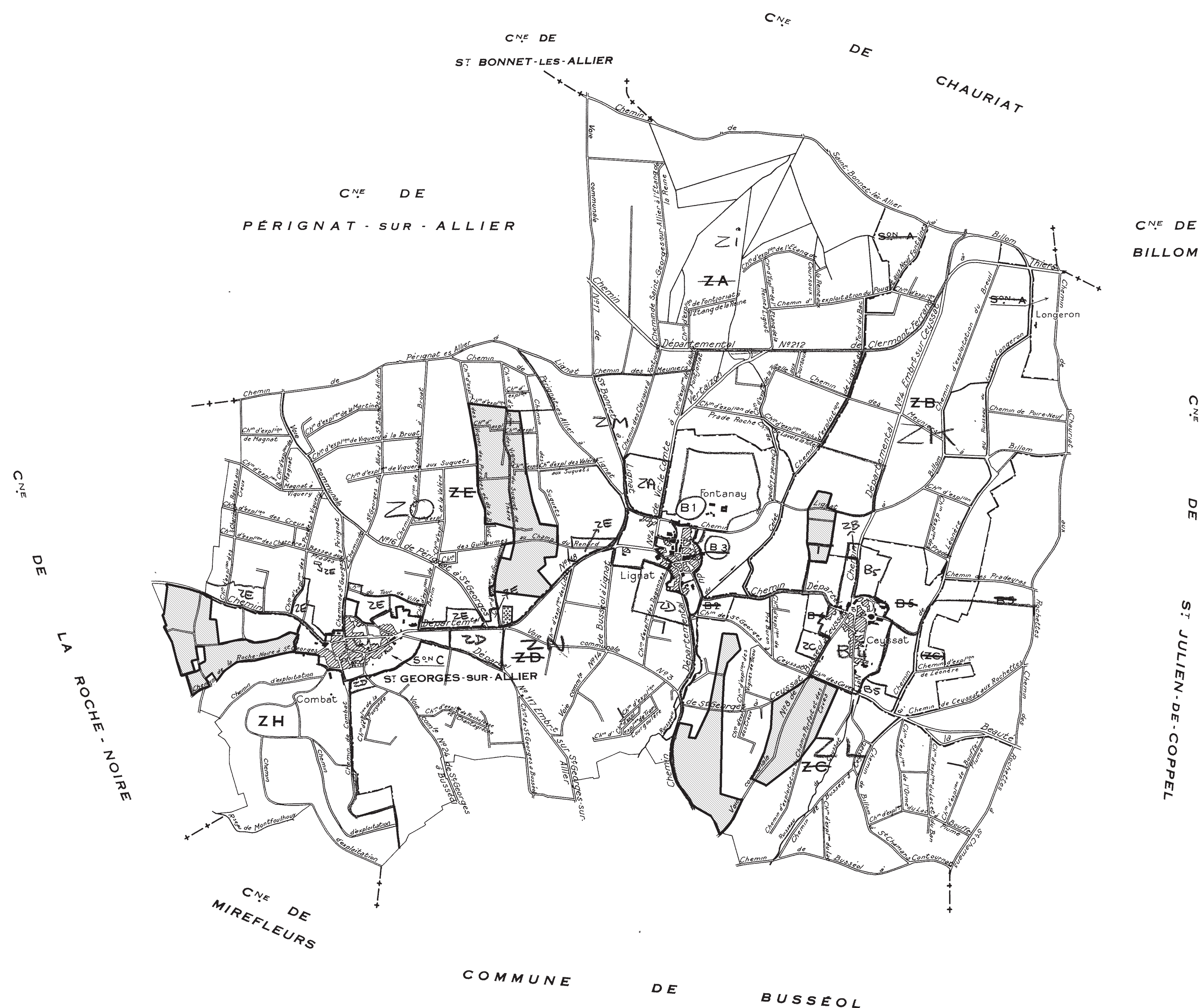
CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE PAR DECISION DU COMITE NATIONAL DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O. DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

SUR LE TABLEAU D'ASSEMBLAGE, LE DESIN DE DELIMITATION VA FOURNISSANT DES DONNEES SUR LES SECTIONS, LES TRACES REPORTEES SUR LES FEUILLES DE SECTIONS CORRESPONDENT AU TRACÉ DE DELIMITATION.

ST-AMANT-TALLENDE
(Puy-de-Dôme)
TABLEAU D'ASSEMBLAGE
à l'échelle de $\frac{1}{5.000}$
Plan révisé pour 1933

1980 - 2^e édition

Accusé de réception en préfecture
Date de réception : 13 JAN 2009
Date de réception : 13 JAN 2009
à la date du : 13 JAN 2009



COTES D'AUVERGNE

Les parties : Grisées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE
PAR DECISION DU COMITE NATIONAL
DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES
BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O.
DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

SUR LE TABLEAU D'ASSEMBLAGE, LE DESSIN DE DELIMITATION NE POUR
 RASQUER QUE DE DONNER UNE VUE D'ENSEMBLE. SEUL LE TRACÉ REPORTÉ
 SUR LES FEUILLES DE SECTIONS CORRESPOND AU TRACÉ DE
 DELIMITATION.

SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
(PUY - DE - DÔME)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

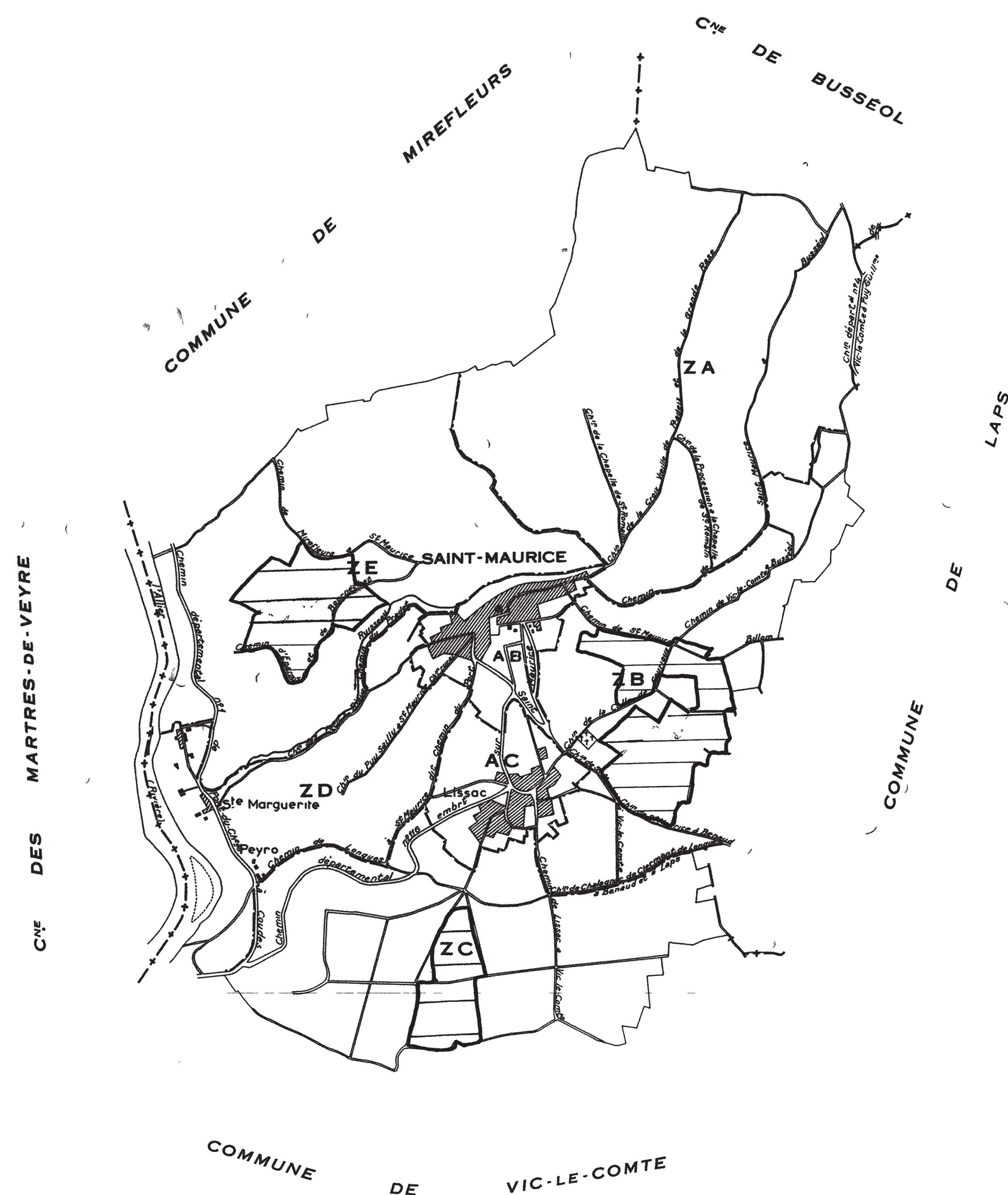
à l'échelle de 1/10.000

Cadastre révisé pour 1933

Edition à jour pour 1984

à la date du **1.3. JAN. 2003**

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20230904-DE-23-100-P37
Date de télétransmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023



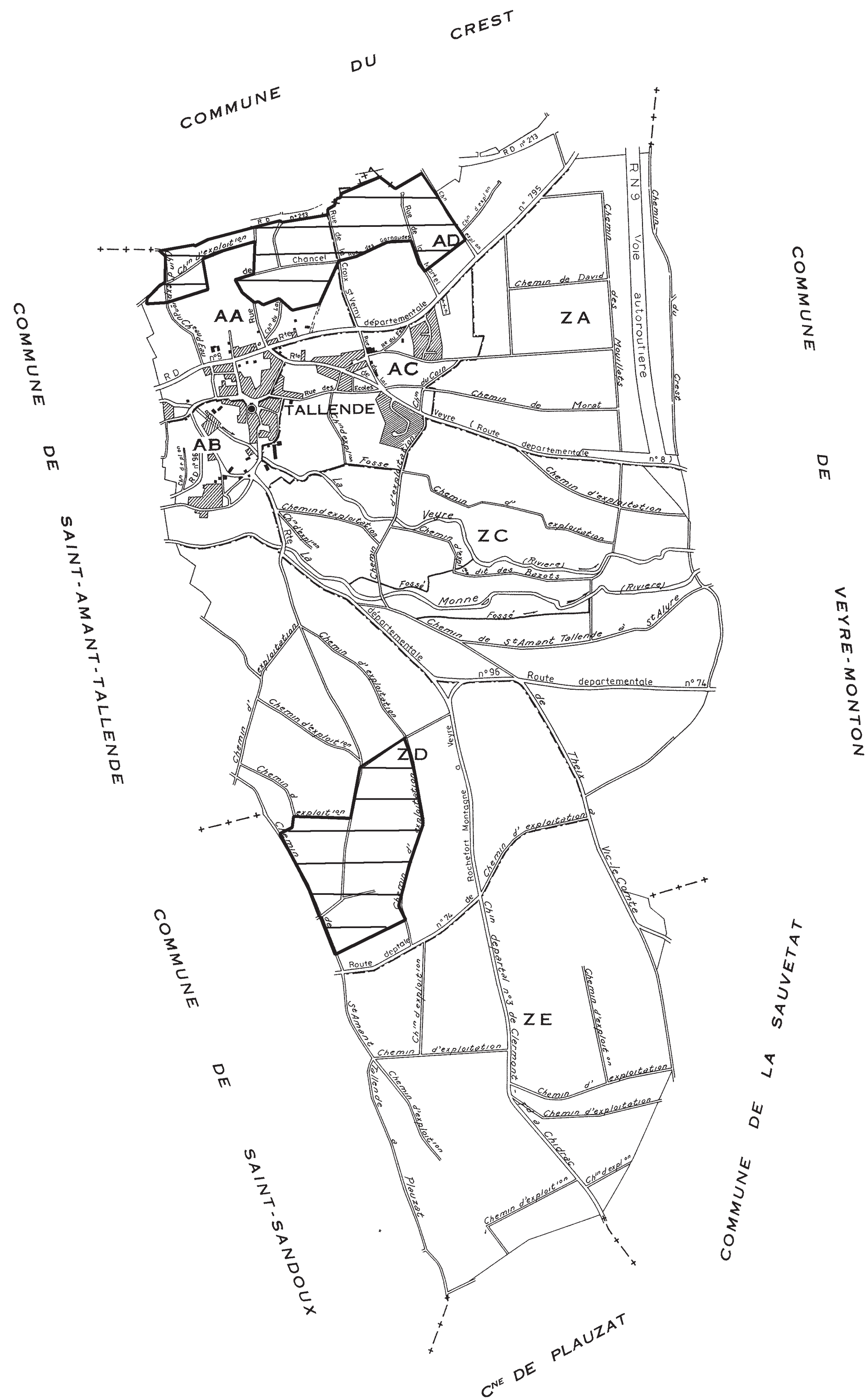
SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE VDQS :

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Hachurées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE
PAR DECISION DU COMITE NATIONAL
DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES
BOISSONS ALCOOLISEES DE L'I.N.A.O.
DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

SUR LE TABLEAU D'ASSEMBLAGE, LE DESSIN DE DÉLIMITATION N'A POUR
OBJET QUE DE DONNER UNE VUE D'ENSEMBLE. SEUL LE TRACÉ RÉPORTE
SUR LES FOUILLES DE SECTION CORRESPOND AU TRACÉ DE



SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'AIRE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE V.D.G.S. :

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Hachurées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE PAR DECISION DU COMITE NATIONAL DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES BOISSONS ALCOOLISEES DE L'IN.A.O. DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

SUR LE TABLEAU TRANSMIS, LE DEGRE DE DELIMITATION A ETE NOTE EN CHAQUE CAS, EN FONCTION DES PRESSIONS A L'INTERIEUR DES VINS, DES TAILLONS DE RECTOIRS CORRESPONDANT AU TRACÉ DE DELIMITATION.

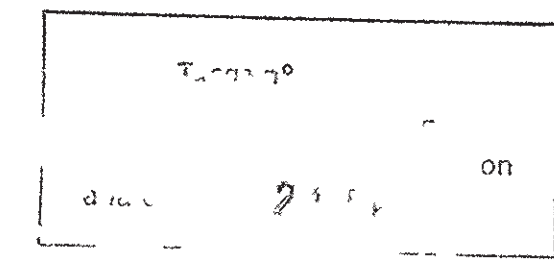
TALLENDE
(PUY-DE-DÔME)

TABEAU D'ASSEMBLAGE

a l'échelle de 1/10 000

Cadastre revise pour 1933

1980 - 4^e édition



63 0 425 TALLENDE T.A.



SUR LE PLAN CI-CONTRE SEULES SONT INCLUSES DANS L'ARE DE PRODUCTION DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE VDQS :

COTES D'AUVERGNE

Les parties : Hachurées

CETTE DELIMITATION A ETE APPROUVEE PAR DECISION DU COMITE NATIONAL DES VINS, EAUX DE VIE ET AUTRES BOISSONS ALCOOLISEES DE L'IN.A.O. DANS SA SEANCE DU : 29.05.2008

Sur le tableau ci-dessous, le dessin de délimitation des parcelles est donné en noir. Les parcelles de sections correspondantes sont indiquées en blanc.